
TERMES DE REFERENCES POUR UNE ETUDE DE
VIABILITE DE DIFFERENTS MODÈLES DE PARCELLES
MARAICHÈRES AGROECOLOGIQUES,
REGION DE TRARZA, MAURITANIE

PROJET: Pratique et diffusion du maraîchage et fruiticulture agroécologique dans les exploitations familiales de 4 Communes de la région de Trarza, Mauritanie
(financé par la mairie de Saragosse).

Table de matières

1	Contexte et justification de l'assistance technique.....	3
2	Objectif de l'assistance technique.....	4
3	Orientations/indications sur les activités à réaliser et méthodologie	4
4	Produits attendus	5
5	Profil du consultant et expertise requise	6
6	Délais et calendrier	6
7	Moyens pour la réalisation du travail.....	6
8	Propriété du rapport et des outils développés	7
9	Budget et paiement.....	7
10	Délais et forme de présentation d'offres	8

1 Contexte et justification de l'assistance technique

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) et l'Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD) informent du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique dans le cadre du projet de " **Pratique et diffusion du maraîchage et fruiticulture agroécologique dans les exploitations familiales de 4 Communes de la région de Trarza, Mauritanie** " financé par la Mairie de Saragosse.

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la pratique et la diffusion du maraîchage agroécologique dans des exploitations familiales et les villages de 4 communes de la région du Trarza, Mauritanie.

Le projet s'articule autour des résultats suivants:

- **R1 Renforcer les capacités productives agroécologiques et introduire la méthodologie paysan à paysan au niveau des agriculteurs leaders.**
- R2 Appliquer la méthodologie paysan à paysan dans les communautés.
- R3 Sensibiliser la population locale sur la production et consommation des produits locaux et en lien avec la souveraineté alimentaire.

Cette assistance technique est proposée dans le cadre du résultat 1.

Pour augmenter la production agricole, le modèle de la révolution verte a été largement appliqué en Mauritanie, combinant une utilisation toujours plus importante d'intrants chimiques, causant la perte de la fertilité des sols, leur appauvrissement et leur dégradation et favorisant le développement de maladies et ravageurs toujours plus résistants aux traitements chimiques. Le modèle actuel, ajouté à l'augmentation de la population, met en danger l'écosystème et ses capacités d'alimentation de la population.

De plus, les producteurs locaux sont en concurrence avec les producteurs du Maroc et du Sénégal (ainsi que d'Europe et des Etats-Unis), saturant le marché et rendant difficiles les ventes de produits locaux.

CERAI et AMAD accompagnent les paysans maraîchers des communes de Rosso, de Jidrel Mohguen (Département de Rosso), Tékane et Lexeiba (Département de R'Kiz), dans la Région de Trarza, sur ces problématiques en envisageant avec eux d'autres voies, comme celle de l'agroécologie, leur permettant de défendre leurs droits à la souveraineté alimentaire et au développement de l'économie locale.

Dans la Wilaya de Trarza, les techniques et principes agroécologiques sont en train de se développer petit à petit spécialement au niveau de la production horticole. Les avancées sont lentes. Au niveau social et environnemental, les avantages de l'agroécologie sont admis de façon générale bien qu'ils restent importants de pouvoir étayer les arguments qui le démontrent. Néanmoins, il existe très peu de données concrètes sur la viabilité des parcelles maraichères agroécologiques, qu'elles soient destinées principalement à la vente (comme activité génératrice de revenu et d'emplois) ou à l'autoconsommation.

Afin de soutenir ce processus de transition agroécologique, il est important d'obtenir des données fiables basées sur des études de cas concrets qui permettent de proposer des modèles viables de parcelles agroécologiques, adaptés aux conditions locales.

2 Objectif de l'assistance technique

L'objectif général de cette assistance technique est connaître la viabilité socio-économique des parcelles agroécologiques actuelles et proposer des modèles de parcelles agroécologiques socio économiquement viables.

➤ Objectif spécifique 1 : Etudes de cas

Le premier objectif spécifique de cette assistance technique est de réaliser des études de cas réels de personnes ayant des parcelles maraîchères, que ce soit des parcelles ayant pour objectif principal la vente ou l'autoconsommation. L'ensemble des études de cas doivent correspondre à des cas d'agriculture familiale.

Ces études de cas devront permettre, à la fois d'améliorer la connaissance actuelle de la viabilité des parcelles maraîchères et d'autre part de générer des données qui puissent permettre de construire les modèles objet de l'objectif spécifique 2.

➤ Objectif spécifique 2 : Elaboration de modèles de parcelles agroécologiques viables.

Le second objectif de l'assistance technique est de pouvoir proposer des modèles de parcelles agroécologiques viables, adaptées au contexte local.

Il sera demandé au consultant(e) de proposer un minimum de deux modèles de parcelle :

- i) un modèle de parcelle de maraîchage agroécologique familiale ayant pour objectif principale la commercialisation des produits (tout en prenant compte le facteur autoconsommation)
- ii) un modèle de parcelle individuelle de taille plus réduite, destinée de manière prioritaire à la production de légumes et autres produits pour l'autoconsommation familiale. Ce modèle correspondant plutôt à une activité potager familial (jardin de case) ou parcelle de maraichage incluse dans une coopérative féminine, mis en place principalement par les femmes.

3 Orientations/indications sur les activités à réaliser et méthodologie

Le consultant (e) devra faire une proposition de méthodologie détaillée. CERAI et AMAD valoriseront de façon positive les apports qui seront présentés dans l'offre technique. Les indications suivantes ne sont données qu'à titre indicatif mais devront être prises en compte et complétées/améliorées par le consultant(e).

➤ Objectif spécifique 1 : Etudes de cas

Afin de réaliser les études de cas concret, il sera demandé au consultant de dédié un minimum de 2 à 3 semaines de travail aux enquêtes de terrain dans la région de Trarza.

Les enquêtes seront essentiellement des enquêtes individuelles, bien que le consultant(e) puisse organiser des réunions ou focus groupes si nécessaire.

Un minimum de 10 études de cas de parcelles maraîchères destinées principalement à la commercialisation devront être présentées et 6 de parcelles maraîchères de taille plus réduites destinées à la consommation familiale.

Pour cela, le consultant devra rencontrer et travailler avec un minimum de 10 producteur/trices ayant une parcelle de maraichage comme activité génératrice de revenus (6 producteurs pouvant être des producteurs promoteurs de l'agroécologie et 4 des maraîchers familiaux plus conventionnels).

De plus il devra rencontrer et travailler avec un minimum de 6 femmes mettant en place des parcelles de taille réduites destinées principalement à l'autoconsommation (pouvant être 3 femmes ayant accès à une parcelle dans des coopératives de femmes et 3 femmes ayant des jardins de case).

Il est attendu des études de cas des données approfondies, ce qui suppose de dédier à chaque personne rencontrée un temps important.

Les études de cas devront rendre compte de :

- la viabilité technique des parcelles
- la viabilité économique
- la viabilité sociale
- la viabilité environnementale.

De plus, il sera demandé au consultant(e) qu'il situe et relie les données obtenus au reste du système d'activité de la famille. C'est-à-dire par exemple, la répartition des tâches dans la parcelle entre homme et femmes, les temps de travaux, les revenus ou quantités consommées... et comment cela se combine avec les autres activités agricoles ou non de la famille.

➤ **Objectif spécifique 2 : Elaboration de modèles parcelles agroécologiques viables.**

L'élaboration des modèles de parcelles agroécologiques viables est essentiellement un travail de synthèse et analyse, pouvant être fait en dehors du terrain, basé sur les études de cas concrets et sur le recours à la bibliographie. Néanmoins il serait intéressant de pouvoir présenter les premières orientations aux agriculteurs et agricultrices ayant participé aux enquêtes et à l'équipe AMAD-CERAI sur le terrain.

Un minimum de deux modèles sont attendus :

- le premier modèle présentera un modèle de parcelles agroécologique familiale qui puisse permettre à la famille, outre l'amélioration de l'alimentation par l'autoconsommation, de bénéficier de revenus complémentaires. Ce modèle devra être basé sur les données du contexte, en particulier d'accès à la terre, de main d'œuvre familiale disponible, d'accès à l'eau... afin de déterminer la superficie optimum, les principales cultures et technique et les résultats espérés.
- Le second modèle devra prendre en compte les possibilités d'accès à la terre et de temps disponible des femmes (entre autres) et proposer un modèle de jardin/parcelle agroécologique viable principalement destinée à l'autoconsommation. Pour ce modèle, une attention particulière devra être portée sur la viabilité sociale et la thématique genre.

Ces modèles doivent, comme pour les cas concrets, présenter les viabilités techniques, économiques, sociale et environnementales ainsi que l'intégration de cette a activités dans le système d'activité d'une famille « typique » d'agriculteurs/trices familiaux de Trarza. Ces modèles doivent pouvoir s'intégrer dans le contexte de la région de Trarza.

4 Produits attendus

Le consultant remettra :

- un rapport du déroulé de l'assistance technique (méthodologie, agenda, liste de personnes rencontrées, mémoire photographique, fiche d'enquêtes, ainsi que les conseils, recommandations et propositions d'amélioration pour une stratégie adaptée aux conditions locales).
- Les fiches explicatives et descriptives des différentes études de cas (incluant les données techniques, économiques, sociale et environnementales ainsi que leurs analyses, les données de viabilités et la

description résumé du système de production/d'activités familiale dans lequel s'intègre la parcelle maraîchère) et une partie conclusion/recommandation sur la viabilité des parcelles agroécologiques actuelles.

- Mémoire présentant les modèle de parcelles agroécologiques viables, incluant les facteurs (superficie, type de production, organisation, planification...) qui permettent de mettre en place des parcelles agroécologiques viables.

5 Profil du consultant et expertise requise

La personne recherchée doit correspondre au profil suivant :

- Diplôme supérieur en agronomie ou agroéconomie, économie rurale ou équivalent
- Expérience professionnelle dans la réalisation d'études sur les thématiques liées à cette AT (CERAI se réserve la possibilité de demander au consultant de fournir des exemples des travaux réalisés)
- Expérience et connaissance dans le domaine du développement agricole et de l'agroécologie
- Connaissance du contexte sahélien et en particulier de la Mauritanie
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Maîtrise du français (oral et écrit).
- Bonne capacité rédactionnelle et d'analyse
- Autonomie et sens du travail en équipe
- Sens des priorités et des responsabilités, forte capacité organisationnelle
- Capacité à s'adapter aux acteurs de terrain.
- Gouts pour le travail de terrain et les rencontres/échanges avec les agriculteurs et agricultrices familiaux.
- Connaissances et adhésion aux valeurs de CERAI

6 Délais et calendrier

Les dates seront fixées avec la personne ou l'entité sélectionnée et seront incluses dans le contrat. Le travail de terrain devra être réalisé entre les mois d'avril et mai 2017. Une première version du rapport devra être remise au CERAI pour le 10 juin au plus tard et le rapport final incluant les recommandation et remarques de CERAI/AMAD pour le 20 juin 2017 au plus tard.

La durée totale de l'assistance technique, entre la phase de préparation, d'enquête sur le terrain et d'élaboration du rapport final ne pourra pas excéder les 2 mois à compter de la signature du contrat.

7 Moyens pour la réalisation du travail

Le CERAI et AMAD fourniront, dans la limite de leurs connaissances, tous les renseignements et contacts demandés par le consultant et se rapportant au travail demandé, et assisteront le consultant dans ses démarches, dans la mesure où il le jugera utile.

Pendant son séjour sur le terrain, le consultant bénéficiera du soutien et de la disposition de l'équipe locale. Il assistera aux réunions convoquées et coordonnera son expérience avec celle de l'équipe.

L'accompagnement sera organisé par le personnel de CERAI / AMAD, évitant au consultant d'être seul ou sans traduction.

Les services et équipements nécessaires seront fournis ou pris en charge par CERAI/AMAD ou le consultant selon la répartition suivante :

Services et équipements	Source
Fournitures de bureau, impressions	CERAI/AMAD
Ordinateur	Consultant
Documents de référence sur la zone et thématique d'intervention	CERAI/AMAD et consultant
Espace de travail, salle de formation	CERAI/AMAD
Véhicule (entretien et carburant chauffeur compris)(inclure dans la proposition financière)	Consultant
Hébergement et manutention à Nouakchott (facilité par équipe si besoin, inclure dans la proposition financière)	Consultant
Hébergement et manutention à Rosso (facilité par équipe si besoin, `inclure dans la proposition financière)	Consultant
Frais de VISA ou autre documents administratifs (inclure dans la proposition financière)	Consultant
Honoraire du consultant (inclure dans la proposition financière)	Consultant
Voyage du lieu de résidence du consultant à Rosso (inclure dans la proposition financière)	Consultant

8 Propriété du rapport et des outils développés

AMAD et CERAI pourront utiliser le rapport réalisé et les outils développés à leur convenance, en mentionnant à chaque fois son auteur.

Parallèlement, l'auteur pourra utiliser le rapport à sa convenance, en mentionnant à chaque fois AMAD et CERAI comme maître d'œuvre et la Mairie de Saragosse comme bailleur.

9 Budget et paiement

Le budget total pour mener à bien l'assistance sera convenue avec la personne/entité engagée au moment de la sélection. Il devra émettre une facture unique selon la législation en vigueur. Le paiement sera effectué en deux fois :

- 50% au moment de la signature du contrat.
- 50% à la fin du service, après validation de l'exécution de la consultance en respect avec les présents TDRs.

Le budget comprend les dépenses de voyage (visa, assurance, déplacements du lieu d'origine à Nouakchott), toutes les charges et impôts légaux, les honoraires et la manutention du consultant.

L'offre financière présentée ne devrait pas dépasser les 5 000€ maximum disponible pour cette activité. Les offres financières seront évaluées en fonction de l'offre technique correspondant.

CERAI et AMAD sont à la disposition du consultant pour des recommandations ou les questions logistiques et administratives.

Dans le cas où le contrat serait résilié avant la date prévue, en raison d'une rupture ou une démission du consultant, le paiement serait effectué proportionnellement au travail exécuté. Par ailleurs, si le travail n'aboutit pas aux termes fixés, le paiement serait effectué proportionnellement au travail exécuté.

10 Délais et forme de présentation d'offres

Les candidats doivent transmettre à AMAD/CERAI le **CV détaillé de l'entité/expert indépendant** (selon le cas) ou, dans le cas d'une entité, CV des personnes qui effectueront l'assistance **avant le 29 mars 2017**.

CERAI/AMAD effectuera une sélection des CV reçus qui répondent aux critères requis le 30 mars 2017. Seuls les candidats sélectionnés et contactés devront envoyer dans un délai d'une semaine les documents suivants :

- Offre technique qu'inclue une proposition d'agenda
- Offre économique ou facture pro forma et détails du budget (taxes comprises).

Les critères d'évaluation incluront la qualité technique et l'offre économique. En ce qui concerne l'offre technique, les critères suivants seront pris en considération :

- Expérience : 30%
- Compétences du consultant/équipe consultants : 30%
- Qualité de l'offre technique : 40%

Toute cette documentation devra être envoyée par courrier électronique aux adresses suivantes :

Abou Abdoulaye BA, coordinateur CERAI Mauritanie abouabdoulaye.ba@cerai.org

Laura Darphin, Technicienne de coopération au siège laura.darphin@cerai.org